

Le 26 avril 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**ARRETE DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N°AP 2023-019**

**Régie de recettes et d'avances  
Régie STAR**

**Cessation de fonctions de  
Catherine ROMAIN, régisseur titulaire**

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports ;

Vu la décision du Président n° DP 2021-194 du 28 mai 2021 portant création de la régie de recettes et d'avances Régie STAR ;

Vu l'arrêté du Président n° AP 2021-026 du 31 mai 2021 portant nomination du régisseur titulaire Catherine ROMAIN ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 11 avril 2023 ;

Certifié exécutoire	<b>05 MAI 2023</b>
Reçu en préfecture	<b>03 MAI 2023</b>
Publié	<b>05 MAI 2023</b>
Notifié à Catherine ROMAIN	

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

Catherine ROMAIN est déchargée de ses fonctions de régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances Régie STAR à compter du 30 avril 2023 ;

### **ARTICLE 2**

Le Président de Roannais Agglomération et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à M. le Sous-Préfet et à M. le Trésorier de Roanne
- Publié sur le site de Roannais Agglomération
- Notifié à Catherine ROMAIN

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois.

**Yves Nicolin,**



Président,  
Maire de Roanne

Signature du Régisseur Titulaire,  
Précédée de la mention manuscrite  
« Vu pour acceptation »

Catherine ROMAIN